

**AMENDEMENT**

Projet de loi 1

*rejeté*  
*MR*

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin  
d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à  
l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 2**

L'article 2 du projet de loi est modifié par la suppression du 2e alinéa de l'article 2 qu'il introduit.

**AMENDEMENT**

Projet de loi 1

*rejeté*  
*NAK*

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 2** (article 2.1 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance)

L'article 2 du projet de loi est modifié par l'ajout, dans l'article 2.1 qu'il introduit, après les mots « les centres de la petite enfance, les garderies » du mot « subventionnées ».

**AMENDEMENT**

Projet de loi 1

*rejeté  
PAR*

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin  
d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à  
l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 30**

L'article 30 du projet de loi est modifié par l'insertion, dans le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 59.7 qu'il introduit, après les mots « précarité socio-économique » des mots « , avec des besoins particuliers ou avec un handicap ».

**AMENDEMENT**

*rejeté  
AME*

**Projet de loi 1**

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 30**

L'article 30 du projet de loi est modifié par l'ajout, après l'article 59.12 qu'il introduit, l'article 59.13:

«59.13. Un titulaire de permis de centre de la petite enfance ou de garderie dont les services de garde sont subventionnés qui désire expulser un enfant doit préalablement aviser le parent de son intention, obtenir une résolution de son conseil d'administration ou de son comité de parents et informer par écrit le parent en indiquant les motifs justifiant l'expulsion. ».

**AMENDEMENT**

*rejeté  
PAR*

**Projet de loi 1**

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin  
d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à  
l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 46**

L'article 46 du projet de loi tel qu'amendé est modifié par l'ajout, à la fin du  
paragraphe 1°, du paragraphe suivant :

« 8° un parent d'un enfant inscrit sur le guichet unique d'accès aux services  
de garde éducatifs à l'enfance du territoire concerné et désigné par l'administrateur  
de ce guichet. »

**AMENDEMENT**

*rejeté  
MAR*

**Projet de loi 1**

**Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin  
d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à  
l'enfance et de compléter son développement**

**ARTICLE 89.2**

Le projet de loi est modifié par l'ajout, après l'article 89.1, de l'article suivant :

« **89.2** L'article 2 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance est modifié,  
par la suppression des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas à compter du (*indiquer ici 5 ans suivant la  
date de la sanction de la présente loi*). »